

Le SCoT

LE DOO PRÉSENTÉ AUX TERRITOIRES



Nicolas LACROIX et Stéphane MARTINELLI lors de la présentation à la Communauté de Communes de Meuse-Rognon

Comme le Syndicat Mixte s'y était engagé, le projet de SCoT a fait l'objet d'une large concertation auprès des acteurs locaux et plus particulièrement des décideurs du territoire. C'est dans ce cadre que les élus et équipes du Pays ont été présentés aux trois territoires membres du Pays, les éléments du Document d'Orientation et d'Objectifs. Celui-ci traduit en règles et préconisations les objectifs fixés précédemment dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. C'est avec ce document que les documents d'urbanisme du territoire devront être compatibles.

Les éléments proposés, qui avaient fait l'objet de plusieurs groupes de travail préalables, ont fait l'objet d'un large consensus auprès des acteurs présents.



Réunion territorialisée à la CC3F à Bricion

SRADDET

Vers un ajustement des règles ?

La Région Grand Est a arrêté son projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires en décembre 2018. Depuis, et suite à la consultation engagée sur ce schéma, plusieurs territoires, dont le Pays de Chaumont, ont émis des avis favorables mais nuancés concernant certaines règles. Les territoires de SCoT se sont réunis à l'invitation de la Région Grand Est le 26 mars à Strasbourg. Plusieurs reformulations ou assouplissements des règles du SRADDET ont été débattues, portant sur plusieurs thèmes, notamment, imperméabilisation des sols, utilisation économe des espaces naturels et agricoles. Les nouvelles formulations de ces règles sont publiées dans le cadre du dossier d'enquête publique du SRADDET.

Pour plus d'informations sur le SRADDET : <https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sradDET/>

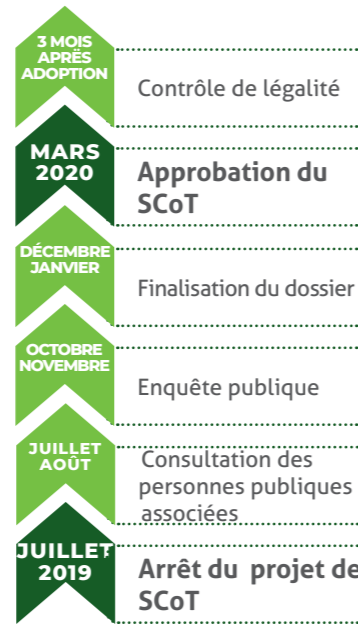
DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LE SCoT

Le SCoT entre dans sa phase finale d'élaboration. Le calendrier prévisionnel initial (adoption pour le 1^{er} trimestre 2020) devrait, selon toute logique, être respecté.

Les trois documents constitutifs du SCoT faisant l'objet d'un consensus ont été arrêtés par le Comité Syndical.

Les étapes suivantes avant adoption vont comprendre le recueil des avis des personnes publiques sur les documents (services de l'Etat, territoires limitrophes...) et une enquête publique à l'automne 2019.

L'ensemble des documents est disponible à l'adresse suivante : <http://www.pays-chaumont.com/la-documentation-du-scot/>



L'actualité

BISTROT DE PAYS Une nouvelle plaquette éditée à l'échelle Grand Est !



En partenariat avec les territoires de la Déodatia (Vosges) et Othe-Armance (Aube), une nouvelle plaquette des Bistrots de Pays répertorie l'ensemble des établissements labellisés dans la région Grand Est.

Un court-métrage de promotion des trois territoires a été réalisé dans le cadre de ce projet de coopération. Vous pouvez le visionner sur la chaîne YouTube du Pays de Chaumont.



LES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE® s'animent en Haute-Marne

Cette année, les quatre Petites Cités haut-marnaises s'associent pour organiser des marchés de soirée, le tout dans une ambiance musicale et festive.

À ne pas rater, le mapping en fin de soirée sur les façades des monuments emblématiques de chaque commune.

Enchantement garanti !



Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
40 bis avenue du Maréchal Foch
52000 CHAUMONT
03 25 35 36 94 - contact@pays-chaumont.com

Directeur de publication : Stéphane MARTINELLI
Crédits photo : Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, Grand Est, Prismantis

Conception / Réalisation : Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

La 1^{ère} réunion du groupe thématique « Améliorer le parcours de santé » s'est tenue le 20 mars 2019. De nombreuses pistes de travail ont été identifiées sur la prévention et la promotion de la santé et l'accès aux soins. D'autres réunions de travail ont également eu lieu durant le mois de mai sur l'amélioration de la prise en charge des conduites addictives ainsi que celui de l'accompagnement des personnes âgées.



Patrice VOIRIN, Stéphane MARTINELLI, pour le Pays de Chaumont, Damien REAL, délégué territorial ARS, Dr GEUZE, médecin libéral, Béatrice HUOT, ARS et Audrey BESSON, Directrice par intérim des hôpitaux du GHT Chaumont, Langres et Bourbonne

FISAC

Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) soutient le développement commercial et artisanal par le financement d'actions de modernisation, de création ou de communication auprès des acteurs économiques du territoire. Pour le compte de ses trois territoires, avec le soutien de la CCI Meuse Haute-Marne, le Pays de Chaumont a déposé une candidature dont le plan d'action s'articule sur les complémentarités urbain/rural qui devrait permettre le soutien d'actions sur l'ensemble du territoire du Pays. L'annonce des candidatures retenues par l'Etat est attendue pour la fin d'année 2019.



La lettre

4^{ème} édition
Juillet 2019



L'édito

ÉDITION SPÉCIALE

LEADER

Enfin l'horizon des fonds européens Leader s'éclaircit... il faut dire que nous partons du programme 2014-2020 ! Et la Suède, la Belgique et bien d'autres Pays de l'Union Européenne, chez qui le programme est bien plus avancé, sont là pour nous rappeler la triste réalité : c'est la gestion française de ces fonds qui est défailante, seule la Slovaquie faisant moins bien que notre pays.

En cause notamment, le transfert de l'autorité de gestion aux Régions quand l'Etat, gardant le paiement et le contrôle, n'a pas été en mesure de livrer le logiciel d'instruction et de contrôle (OSIRIS) avant fin 2018. L'instruction revenant par ailleurs aux Groupes d'Action Locale (GAL), ces derniers à l'instar de celui du Pays de Chaumont, qui n'en avaient pas la charge jusqu'alors, se retrouvant particulièrement démunis pour y faire face.

Cette situation, outre le danger du dégageant d'office, c'est à dire de l'obligation de renvoyer à l'Union Européenne des millions d'euros non utilisés, met en difficulté les porteurs de projets, privés ou publics, qui à défaut de voir avancer leurs dossiers, se retrouvent à attendre leurs subventions, des mois, voire des années après la réalisation de leurs projets.

C'est pourquoi, en juin 2018, j'ai sollicité François Werner, Vice-Président de la Région Grand Est en charge des politiques européennes, pour l'alerter sur cette situation. Force est de constater que la région Grand Est a entendu les territoires et a pris les mesures qui s'imposaient : renforcement de ses équipes en charge de LEADER, reprise de l'instruction en lieu et place des GAL qui le souhaitaient, livraison de l'ensemble des outils de gestion du programme, mise en place d'un fonds régional servant de contrepartie à LEADER et obtention d'un délai supplémentaire de l'Union Européenne, le programme étant ainsi prolongé jusqu'en 2023.

2019 constitue donc l'année du réel lancement de la programmation Leader 2014-2020, et c'est pourquoi nous lui consacrons une large place dans cette édition. Le Pays de Chaumont à l'ambition de consommer l'intégralité de l'enveloppe d'1,4 million d'euros qui lui a été allouée par la Région d'ici 2023, et soyez assuré que nous mettrons tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

Il n'en reste pas moins, que, comme je l'ai suggéré au Président Rottner, lors de l'un de ces déplacements en Haute-Marne en janvier dernier, il serait souhaitable que la prochaine programmation 2021-2027 soit sous la seule responsabilité des Régions afin de ne pas connaître à nouveau un démarrage aussi laborieux.

Stéphane Martinelli

PRÉSIDENT

Stéphane MARTINELLI en compagnie de Franck LEROY, élu régional en charge du SRADDET - Strasbourg

[/paysdechaumont](https://www.facebook.com/paysdechaumont)

www.pays-chaumont.com



DOSSIER SPÉCIAL LEADER



INTERVIEW DE FRANÇOIS WERNER, VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION GRAND EST



François WERNER

Conseiller régional du Grand Est depuis le 1er janvier 2016

Inspecteur général des finances depuis 2016

Maire de Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle) depuis le 28 mars 2014

Directeur général Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages 2009-2016

Pouvez-vous nous dire un mot sur le programme LEADER ?

Dans le Grand Est, ce sont 32 Groupes d'Action Locale, avec une enveloppe de 44,9 millions d'euros pour 6 ans, qui ont été sélectionnés pour mettre en œuvre la stratégie LEADER (2014-2020).

Il s'agit d'un enjeu territorial important, l'intérêt majeur de ce programme étant qu'il se co-construit avec les territoires, de façon transversale, afin de créer une chaîne d'acteurs au service du développement des territoires, autour d'une stratégie commune, entre acteurs publics et privés pour un maximum de complémentarité. Un programme au service de préoccupations majeures : maintien et développement des activités artisanales, commerciales et de services ; développement et amélioration des services à la population ; valorisation du patrimoine naturel et culturel ; développement de l'économie touristique.

Celui-ci fait face à difficultés réelles, pas seulement dans notre région mais plus largement, qui fragilisent effectivement la dynamique du programme : conventionnement entre les différents partenaires, déploiement des outils informatiques dédiés ; appropriation de la réglementation FEADER et ingénierie pour la mise en œuvre...

Quelles sont les mesures mises en œuvre par la région Grand Est pour y faire face ?

La Région est parfaitement consciente de ces difficultés, mais surtout de l'impératif de réussite avec l'ensemble des GAL et des acteurs du programme Leader, pour la réussite des territoires concernés, pour éviter le dégageant d'office, pour aborder de façon solide les négociations, tant au niveau européen, qu'avec l'Etat, sur les futures modalités de gestion des programmes européens, dans le cadre de la préparation de la prochaine programmation post 2020. La Région défend une simplification des procédures et des indicateurs pour la prochaine programmation, ainsi qu'une décentralisation plus aboutie de la gestion de ce programme qui à l'heure actuelle engendre une complexité accrue pour l'ensemble des acteurs.

A ce jour, l'ensemble des régions ont réussi à obtenir de la Commission européenne un rallongement de la date butoir pour le versement de ces aides européennes.

Par ailleurs, afin de faire face à ces difficultés, les équipes ont été progressivement renforcées, ainsi, 18 postes ont été ouverts en 2018 sur l'ensemble de la Région pour venir renforcer les équipes FEADER. Suite à la réunion du 9 novembre dernier, qui a permis de faire un point avec l'ensemble des GAL un certain nombre de mesures va être mis à la disposition des territoires tant pour l'accompagnement des équipes – formations et échanges d'expériences, accompagnement réglementaire... – que du fonctionnement global du programme pour soulager au maximum les GAL de la gestion du programme au profit de l'animation de celui-ci.



Venue de François WERNER en Pays de Chaumont en juin 2018

CRÉDITS ENGAGÉS DU PROGRAMME LEADER EN EUROPE (AU 1^{ER} JANVIER 2019)

LEADER EN EUROPE :
2 536 GAL*
9.8 MILLIARDS D'EUROS

LEADER EN FRANCE :
340 GAL*
687 MILLIONS D'EUROS

LEADER EN GRAND EST :
32 GAL*
45 MILLIONS D'EUROS

GAL* DU PAYS DE CHAUMONT :
1,4 MILLION D'EUROS



*GAL : GROUPE D'ACTION LOCALE

LEADER, UN LEVIER DE COOPÉRATION ENTRE TERRITOIRES

À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE...

Joinville s'associe au Pays de Chaumont dans un projet de valorisation et d'animation des Petites Cités de Caractère



DES PISTES POUR DES PROJETS INTERNATIONAUX...

Échanges sur des pistes de projets entre le Pays de Chaumont et le Réseau Rural Polonais – Lille - 30 avril 2019



QUELQUES CHIFFRES (AU 1^{ER} JUILLET 2019)



30 DOSSIERS VALIDÉS PAR LE COMITÉ DE PROGRAMMATION / EN COURS D'INSTRUCTION



13 DOSSIERS PROGRAMMÉS, SOIT 15 % DE L'ENVELOPPE



821 440 € SOIT 56% DE L'ENVELOPPE PRÉPROGRAMMÉE

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME LEADER

TYPE D'ACTIONS ÉLIGIBLES



INNOVER POUR CRÉER DES ACTIVITÉS ET DES SERVICES

Enfance, petite enfance, jeunesse, personnes âgées, santé, services itinérants, commerces de produits locaux...



DÉVELOPPER UNE DÉMARCHE DE MARKETING TERRITORIAL

Savoirs faire du territoire, filières d'excellence, sites touristiques phares, événements culturels identitaires...



DÉVELOPPER ET QUALIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS

Hébergements touristiques, loisirs, itinéraires cyclables, pédestres et équestres, routes thématiques, modernisation des outils touristiques



VALORISER LE PATRIMOINE LOCAL PAR SA MISE EN MOUVEMENT

Nouveaux événements (festivals, expositions, spectacles...) créateurs d'identité pour le territoire, actions de valorisation du patrimoine culturel et naturel, nouvelles actions favorisant l'accès à la culture pour tous...



DÉVELOPPER DES ACTIONS DE COOPÉRATIONS AVEC D'AUTRES TERRITOIRES

Projets de coopération avec d'autres territoires en France, en Europe et dans le monde

ZOOM SUR UN PROJET



Roseline GRUOT, Présidente de l'Office de Tourisme des Trois Forêts

EN QUELQUES MOTS, POURRIEZ-VOUS NOUS PARLER DE VOTRE PROJET ?

Le projet de l'Office de Tourisme des 3 Forêts consiste à mettre en valeur le patrimoine qui se trouve sur le territoire de la Communauté de Commune des Trois Forêts d'une façon différente, c'est à dire d'une manière numérique et dynamique. Nous organisons notre projet autour de 3 axes principaux pour le moment. A savoir :

1) Un parcours de visite pour valoriser le territoire, peu connu, en le maillant afin de le faire découvrir et parcourir aux différents visiteurs, et touristes, mais aussi aux locaux, via une application.

2) Un parcours de visite spécifique sur la commune d'Arc en Barrois avec une vingtaine de points d'intérêts afin de faire revivre l'histoire et découvrir le patrimoine.

3) Une reconstitution en 3 D du château de Châteauvillain, à l'aide des plans, des photos et des maquettes. Cette partie du projet a pour but de faire découvrir le riche passé patrimonial de la ville aujourd'hui en grande partie disparu.

LE MONTAGE DU DOSSIER LEADER, VOUS A-T-IL SEMBLÉ COMPLIQUÉ ?

De prime abord, le dossier à compléter peut paraître très lourd mais l'accompagnement et les explications du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont nous ont permis de le réaliser assez facilement. Méthode et rigueur sont bien sûr nécessaires pour présenter une demande complète. Une fois la chronologie des étapes et les différentes pièces à fournir définies, il suffit de suivre les documents mis à disposition. Par ailleurs, suivant la situation de chaque demandeur et du projet mis en place, toutes les pages du dossier de demande d'aide ne sont pas à compléter, ce qui allège considérablement.

Projet de restitution 3D du Château de Châteauvillain



L'INFO EN PLUS ! Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

La Région a mis en place un dispositif de financement servant de contrepartie à LEADER pour les projets ne pouvant être financés par d'autres politiques publiques !

L'avantage : un seul formulaire à remplir pour solliciter à la fois les fonds LEADER (64 %) et les fonds régionaux (16%)*

* sous réserve de validation du projet par le programme LEADER